

**ARRETE N° 161 / 2022**

MAIRIE de QUEVERT  
22100

OBJET : Police Municipale – Sûreté et commodité  
du passage dans les rues et voies publiques  
**STATIONNEMENT INTERDIT**  
**RUE DES HORTENSIAS**  
**DU 28/10/2022 AU 25/11/2022**

Tél. : 02.96.85.81.80

Nous, Maire de la Commune de QUEVERT (Côtes D'Armor)

VU, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

**ARRETONS**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : En raison de travaux de raccordement de réseaux assainissement, eau potable, télécom et eau pluviale, le stationnement sera interdit au droit du chantier rue des Hortensias sur la période du 28/10/2022 au 25/11/2022.

ARTICLE 2<sup>ème</sup> : Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux à proximité du chantier.

ARTICLE 3<sup>ème</sup> : Monsieur le Maire,  
La Gendarmerie,  
Les pompiers  
L'entreprise Nicolas Loyau,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.  
QUEVERT, le 25/10/2022

Le MAIRE,

Philippe LANDURÉ

*P* L'Adjoint Délégué  
**C. DENIEL**

